fenvac
Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs

COMMUNIQUE DE PRESSE – 2020/006

Le 1 juillet 2020,

COVID-19 : LA CONTAMINATION AU COVID-19 RECONNUE COMME MALADIE PROFESSIONNELLE

Le 20 mai 2020, la FENVAC demandait par courrier au gouvernement que le caractère exceptionnel de la Covid-19 soit reconnu comme maladie professionnelle, rejoignant ainsi le combat d'autres associations.

Dans cette perspective, nous sollicitions l'ajout par décret d'une ligne au tableau des maladies professionnelles de la sécurité sociale relative à la Covid-19.

Finalement, le 30 juin dernier, la FENVAC apprenait par un communiqué de presse du Ministre de la Santé, que ces demandes étaient entendues. Il était décidé :

- Une reconnaissance automatique pour tous les soignants contaminés (*les soignants des établissements sanitaires et médico-sociaux, les personnels non-soignants travaillant en présentiel dans ces structures ainsi que les personnes assurant le transport et l'accompagnement des personnes atteintes du Covid-19)*

- Une reconnaissance facilitée pour tous les travailleurs ayant travaillé pendant la période de confinement. En effet, pour ces derniers des recommandations seront adressées à un comité unique de reconnaissance national dédié au Covid-19 à la place des comités régionaux afin de faciliter la reconnaissance de maladie professionnelle pour les salariés atteints du virus dans sa forme sévère, pour les activités réalisées en présentiel pendant la période de confinement.

Cette reconnaissance en maladie professionnelle garantit une prise en charge des soins à hauteur de 100% des tarifs d'assurance maladie ainsi qu'une rente versée aux ayants-droit en cas de décès.

Par cette avancée, les victimes contaminées par la COVID19 bénéficient d'un des régimes les plus protecteurs de la sécurité sociale.

La FENVAC se réjouit d'une telle décision politique qui traduit un commencement de réponse publique complète et protectrice face aux nombreux enjeux soulevés par la pandémie.

Jean-Michel ROLLOT – Président de la FENVAC
(jean-michel.rollot@fenvac.org ou federation@fenvac.org)